

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> ● 1 à 12 pages..... 200 F ● 16 à 28 pages 600 F ● 32 à 44 pages 1000 F ● 48 à 60 pages 1500 F ● Plus de 60 pages 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● TOGO..... 20 000 F ● AFRIQUE..... 28 000 F ● HORS AFRIQUE 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F ● Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 20 000 F ● Avis d'immatriculation 10 000 F ● Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18/22 21 61 07/08 Fax (228) 22 22 14 89 - B.P. : 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL. : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculations) 1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua, Blitta, Sokodé et Vo.

REGION MARITIME

Suivant réquisition, n° 32639 déposée le 20 - 10 - 2010, M. ABOSE Adoté Didier, profession : électricien, demeurant et domicilié en France (St Louis), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié Djagblé Gbamakopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Gbamakopé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de GBAMA Afangnénu Blaise et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 32640 déposée le 20 - 10 - 2010, M. ABOSE Adoté Didier, profession : électricien, demeurant et domicilié en France (St Louis), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 60 ca, situé à Tsévié Djagblé Gbamakopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Gbamakopé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de GBAMA Afangnénu Blaise et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37119 déposée le 11-03-2013, Mme SEMEKONAWO Améyo Reine, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Abidjan, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Lomé Agoènyivé Houmbi, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1565, au Sud par une rue de 20 m, à l'Est par un passage de 6 m et à l'Ouest par le lot n° 1563.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43781 déposée le 27-10-2015, M. SOSSOUKPE Kossi Amouzou et Mme SOSSOUKPE Yawa, née EDOH, profession : gestionnaire comptable, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 91 a 21 ca, situé à Kévé Badja, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Agoudja et borné au Nord par la collectivité AFANDOUKOE, au Sud par la collectivité VIDZA, à l'Est par la collectivité GAGLO et à l'Ouest par la propriété de PIRBE.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43929 déposée le 19-11-2015, Mme BAMANA Banota Léocadie, profession : gérante des Etablissements « AUREOLE-WINBA », demeurant à Agoènyivé Cacavéli et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 74 ca, situé à Lomé Agbalépédogan, préfecture du Golfe et borné au Nord-Est par les lots n° 125 B et 426 B, au Sud par une voie de 50 m, et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux Etablissements « AUREOLE-WINBA » et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43964 déposée le 24-11-2015, M. PINTO Toyi Kouanvi Ahli, profession : fonctionnaire à l'IFDC Afrique en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Agoè-Nyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 60 a 79 ca, situé à GBODJOME Togokome, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de LOGO, au Sud par la famille ETOU et à l'Est par la propriété de BODOMBOSSOU Koffi Kaobadya.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44132 déposée le 15-12-2015, M. AYAWLI Kwaku, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Aképé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 41 a 05 ca, situé à Kévé Noépé Kpuipe, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des rues existantes de 14 m chacune et à l'Ouest par la propriété de TOWUI Ablozauhin.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44144 déposée le 16-12-2015, M. AGBEMADU Kossi, profession : topographe dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé Totsi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 ha 48 a 22 ca, situé à Mission-Tové Apessito, préfecture de Zio, connu sous le nom de Gbèmou Kpodji et borné au Nord par les propriétés de GAMADO Alavi et AMAGLO Sossou, au Sud par les propriétés de AHIANFO Kossi et AGBEBADA Makou, à l'Est par la propriété de WOEGAN Zodanou et à l'Ouest par la propriété de BOHLI Koami.

Il déclare que ledit immeuble appartient au Ministère de la vie chrétienne profonde et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44147 déposée le 16 - 12 - 2015, M. KONNE Issa, profession : chargé d'affaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 50 ca, situé à Lomé Aflao Logoté, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AKPATSA Atisso Adakou et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44374 déposée le 18 - 01 - 2016, M. MENSAH Goude Komlan, profession : informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 37 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbadjo et borné au Nord par les lots n° 180 et 181, au Sud et à l'Ouest par les rues de 24 m et 30 m et à l'Est par le lot n° 179.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44375 déposée le 18 - 01 - 2016, Mme APEDOME Akouavi Essinam, profession : cuisinière, demeurant et domiciliée à Lomé Aflao Gakli, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Tsevié Djabglé, préfecture de Zio et borné au Nord-Est, au Sud-Ouest et Nord-Ouest par la propriété de ADONSOU Medewonon et au Sud-Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44376 déposée le 18 - 01 - 2016, M. AGBOKOU Ely Kossivi, profession : ingénieur génie civil, demeurant et domicilié à Lomé Baguida, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 71 ca, situé à Tsevié Kpomé Dzogbla Agodeké, préfecture de Zio et borné au Nord-Est par la route Rock GNASSINGBE de 40 m, au Sud-Est par la propriété de NOUWODOU Sowonou, au Nord-Ouest par la propriété de APEZOUKE Kodjogan Adzoka Kossi et au Sud-Ouest par la propriété de AGBOBLI Kossi Eyram.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44377 déposée le 18 - 01 - 2016, M. AGBOKOU Ayao Ajandéké, profession : gestionnaire mercaticien, demeurant et domicilié à Lomé Baguida, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 77 ca, situé à Tsevié Kpomé-Dzogbla Agodeké, préfecture de Zio et borné au Nord, et à l'Ouest par les propriétés de APEZOUKE Kodjogan, ADJOKA Kossi, AGBOLI Kossi Eyram et NOUWODOU Sowonou et au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par la nouvelle route Rock GNASSINGBE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44378 déposée le 18 - 01 - 2016, M. AGBOKOU Ayao Ajandéké, profession : gestionnaire mercaticien, demeurant et domicilié à Lomé Baguida, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 12 ca, situé à Lomé Anfamé-Nord, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidomé et borné au Nord par les lots n°s 1173 et 1175A, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m et 16 m et à l'Est par le lot n° 1175 C.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44379 déposée le 18 - 01 - 2016, Mlle KOUTCHE Afi, profession : comptable gestionnaire, demeurant à Tokoin Doumassessé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 93 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ahonkpoé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AZIAVI et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44380 déposée le 18 - 01 - 2016, M. KONATABOU Koffi, profession : géomètre au cadastre, demeurant à Lomé Kégué et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 39 ca, situé à Lomé Mission Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpala et borné au Nord et à l'Est par la propriété de SASSAN Apédo, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44381 déposée le 18 - 01 - 2016, M. BEGUEM Yadjabé, profession : contrôleur de gestion, demeurant à Lomé Adidogomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 35 a 95 ca, situé à Aképé Yidavé, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la propriété de KEHODOU, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44382 déposée le 19 - 01 - 2016, M. GBADAMASSI Kossi Emiola Nassirou, profession : retraité, demeurant à Lomé Kagomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 13 ca, situé à Lomé Attiégou, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 129, au Sud par les lots n° 132 C et 133 A, à l'Est par un passage de 5 m et à l'Ouest par le lot 130 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44383 déposée le 19 - 01 - 2016, M. AGO BAZAA Bawbady, profession : auditeur interne, demeurant à Lomé Agoè Cacaveli et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 66 ca, situé à Tsévié Wémé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Bamé Douta et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de SROUKPE Kodjo Medjago et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44384 déposée le 19 - 01 - 2016, M. AGO BAZAA Bawbady, profession : auditeur interne, demeurant à Lomé Agoè Cacaveli et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Tsévié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpoté et borné au Nord et à l'Est par des rues de 16 m et 14 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de TOKO Kossi Pierre.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44385 déposée le 19-01-2016, M. AGO BAZAA Bawbady, profession : auditeur interne, demeurant à Lomé Agoè Cacaveli et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à Tsévié Wemé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Bamé et borné au Nord par la route du cimetière, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AKPATAH Agbécah et à l'Est par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44386 déposée le 19-01-2016, M. AGO BAZAA Bawbady, profession : auditeur interne, demeurant à Lomé Agoè Cacaveli et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Tsévié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpoté et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de TOKO Kossi Pierre.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44387 déposée le 19-01-2016, M. AGO BAZAA Bawbady, profession : auditeur interne, demeurant à Lomé Agoè Cacaveli et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 66 ca, situé à Tsévié Weme, préfecture de Zio, connu sous le nom de Bame Douta et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de SROUKPE Kodjo Médjago et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44388 déposée le 19-01-2016, M. DQVI LATE Kodjo, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Lomé Agoènyivé Trokpossimé Logoté, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 28 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de ATANDA et à l'Est par une rue de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44389 déposée le 19-01-2016, Mme WILIA N'Ta Simliwa, épouse BOUTORA, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Tsévié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpoté et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DAGNO Solété.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44390 déposée le 19-01-2016, Mme BOUTORA TAKPA Meliga, profession : hôtesse de l'air, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 52 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nord-Est de l'Etat Major et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud par le lot n° 172, à l'Est par le lot n° 173 et à l'Ouest par le lot n° 171 B.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44391 déposée le 19-01-2016, M. BOUTORA TAKPA Wagah, profession : reviseur comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Tsévié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpoté et borné au Nord et à l'Est par la propriété de DAGNO Solété, au Sud par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44392 déposée le 19-01-2016, M. BOULOUFEI Bébétheng, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpoté et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DAGNO Solété.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44393 déposée le 19-01-2016, M. SEDZRO Kodjo Hérou, profession : agent commercial, demeurant à Lomé Agoényivé Houmbi et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13 a 31 ca, situé à Tsévié Wemé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Bame Douta et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de SROUKPE Kodjo Médjago et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44394 déposée le 19-01-2016, M. de SOUZA Phillippe Augustino Kouao, profession : directeur commercial, demeurant à Lomé Baguida et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 14 ca, situé à Tsévié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpoté et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de DAGNO Solété, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44395 déposée le 19-01-2016, M. de SOUZA Phillippe Augustino Kouao, profession : directeur commercial, demeurant à Lomé Baguida et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 70 ca, situé à Tsévié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpoté et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de DAGNO Solété et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44396 déposée le 19/01/2016, M. TSAKA Kossi Noudjo, profession : enseignant, demeurant à Kégué et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Lomé Kélégougan Rive du Zio, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot N° 1042, au Sud par une rue en projet de 14 m, à l'Est par le lot N° 1044 et à l'Ouest par une rue en projet de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44397 déposée le 19 /01/ 2016 Mme ADJAMGBA Kayi Afi, profession : aide soignante, demeurant à Lomé Kikamé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Didokanou Gbatopémodji et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées, de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AVIGAN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44398 déposée le 19 /01 / 2016, Mme LAWANI Madina, profession : revendeuse, demeurant à Lomé Amoutiévi et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 59 ca, situé à Togblékopé-Alinka, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aplagbe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de TOGLO Akouyovi, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par LAWANI Raimi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44399 déposée le 19/01 / 2016, M. KOUNETSRON Kwamivi, profession : professeur d'université, demeurant à Lomé Agbalépédogan et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 96 ca, situé à Lomé Agbalépédogan, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 1849 B, au Sud par le lot N° 1847, à l'Est par une rue non dénommée de 21 m et à l'Ouest par les lots N° 1841 et 1844.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44400 déposée le 20/01/ 2016, M. AMADOS-DJOKO Kouami, profession : magistrat, demeurant à Lomé Agbalépédo et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 23 ca, situé à Lomé Bè-Kpota Denouimé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 409, au Sud par le lot N° 411, à l'Est par une rue en projet de 16 m et à l'Ouest par les lots N° 408 et 412.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44401 déposée le 20/01/ 2016, M. AMADOS-DJOKO, profession : magistrat, demeurant à Lomé Agbalépédo et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Agbalépédogan, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 2411, au Sud par une rue en projet de 14 m, à l'Est par le lot N° 2405 et à l'Ouest par le lot N° 2403.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44402 déposée le 20/01/ 2016, M. NICOUEVI Koffi Simekpe, profession : informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 98 ca, situé à Lomé Avédji Agetu, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots N° 1499 et 1500, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot N° 1498 et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44403 déposée le 20/01/2016, M. HODOR Koami Kaladji, profession : pasteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale 03 a 00ca, situé à Lomé Sanguéra Nanégbé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de SEBLE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44404 déposée le 20/01/2016, M. LABARI Essoham Komlan, profession : ingénieur topographe, demeurant à Lomé Agoè Démakpoè et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 90 ca, situé à Lomé Aflao Klémé, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par propriété de ASHINYO, au Sud par une rue non dénommée de 16 m et à l'Est une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44405 déposée le 20/01/2015, M. LABARI Essoham Komlan, profession : ingénieur topographe, demeurant à Lomé Agoè Démakpoè et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Togblé Guenoukopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dikamé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité KOUDZO et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44406 déposée le 20/01/2016, M. AMOUZOU Tokida Hongou, profession : directeur de société, demeurant à Lomé-Avédji et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Lomé Agoényivé Lotissement Gendarmerie, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'Est par les lots N^{os} 629, 630 et 631 et à l'Ouest par les lots N^{os} 625 et 626.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la société CECO GROUPE S. A. et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44407 déposée le 20/01/2016, M. ALATE Yaovi Mensah, profession : traducteur, demeurant à Lomé Nanégbé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 ha 45 a 15 ca, situé à Tsévié-Havé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Zedzope et borné au Nord, au Sud, à l'Est et l'Ouest par la collectivité ABISSATH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44408 déposée le 20/01/2016, M. APEVIENYEKU Koffidé Emmanuel, profession : clerc d'avocat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 62 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè Gbomamé, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par AFATSAWO Ametohoum, au Sud par une rue de 10 m et à l'Est par une rue de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44409 déposée le 20 / 01 / 2016, M. AMEKOU Ayaovi, profession : médecin, demeurant en France et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 83 a 96 ca, situé à Tsévié Abobo, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kladjeme et borné au Nord par la route ABOBO-ZEGLE de 20 m, au Sud par la collectivité YIBOKOU ANAGO, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44410 déposée le 20 / 01 / 2016, Mme FIADJIGBE Massan Kafui, profession : gestionnaire, demeurant à Soviébé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 77 ca, situé à Lomé Sanguéra Konhé, préfecture du Golfe et borné au Nord par la collectivité ADRAKY, au Sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'Est par la propriété SHALLE Y. G. Sueto et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44411 déposée le 20 / 01 / 2016, M. OUYI Badji, profession : enseignant-chercheur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra Agbletiko, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par ATSOU Agbékogni.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 4412 déposée le 20 / 01 / 2016, M. OUYI Badji, profession : enseignant-chercheur, demeurant à Lomé Agoényivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 80 a 13 ca, situé à Tsévié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Dédékè et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité AVOGAN, au Sud par la collectivité AZIH et à l'Est par la Voie Ferrée Lomé-Blitta de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44413 déposée le 20 / 01 / 2016, M. AMEKOU Ayaovi, profession : médecin, demeurant en France et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 37 a 88 ca, situé à Tsévié Abobo, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kladjeme et borné Nord par la route ABOBO-ZEGLE de 20 m, au Sud par les Héritiers Noukonou AZIALE Zoueyatsi et la collectivité YIBOKOU ANAGO et à l'Est par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44414 déposée le 20 / 01 / 2016, Mme LAWSON A.C.P. Jocelyne, épouse AKOLLY, profession : commerçante, demeurant à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpala et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de la collectivité ADEDZE GADZE et à l'Ouest par une rue en projet de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44415 déposée le 20 / 01 / 2016, Mme TCHANGANI Amavi Rose, profession : revendeuse, demeurant à Lomé Agoè Dalimé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en deux parcelles ayant la forme d'un polygone et quadrilatère irréguliers d'une contenance totale de 16 a 08 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Apessito et borné parcelle A : au Nord par la propriété de MOTORKPE, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune, parcelle B : au Nord par une rue de 16 m, au Sud par la propriété de AMEDROVI, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KINI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44416 déposée le 20 / 01 / 2016, M. KPEGBA Yao Anani, profession : fonctionnaire, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 ha 00 a 42 ca, situé à Dalavé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Anfoin et borné au Nord par la propriété de EHLI Mouadesso, au Sud par la propriété de SIKPA Koumado, à l'Est par la propriété de SIKA et à l'Ouest par les propriétés de GAVO Agbavon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44417 déposée le 20 / 01 / 2016, M. KPEGBA Yao Anani, profession : fonctionnaire, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 ha 13 a 42 ca, situé à Dalavé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Tchangbowoé et borné au Nord par la propriété de NOUMAGNO Akakpo, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité DOGBI A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44418 déposée le 20 / 01 / 2016, M. EZOU Edoh, profession : ingénieur génie civil, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 08 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji Agetu et borné au Nord par le lot N° 723 A, au Sud par le lot N° 721 C, à l'Est par les lots N° 722 B et 722 C et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44419 déposée le 21 / 01 / 2016, M. ISSIFOU N-D Comlan, profession : directeur de société, demeurant à Lomé Anfamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Lomé Akodesséwa Kpota, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anfamé et borné au Nord par le lot N° 577 B, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m et 16 m chacune et à l'Ouest par le lot n° 575 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44420 déposée le 21 / 01 / 2016, Mme ATTOESSI Akossiwa Odile, profession : revendeuse, demeurant à Lomé Agoènyivé Cacaveli, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18 a 44 ca, situé à Djagblé Bèkamé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Ananapé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité DRAVI-ADJIDO ZEKPO et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44421 déposée le 21 / 01 / 2016, M. AGBAVITO Aholou, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié Abobo, préfecture de Zio, connu sous le nom de Ablota Tikpame et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KPODAR Ekoue Gotti.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44422 déposée le 21 / 01 / 2016, Mme DJERI Waké, épouse LARE, profession : secrétaire, demeurant et domicilié à Lomé Agoè Assiyéyé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 89 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot 125 bis, au Sud par le lot N° 126 bis, à l'Est par une rue non dénommée de 18 m et à l'Ouest par le lot N° 125.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44423 déposée le 21 / 01 / 2016, Dame OLOTA Rassidatu, profession : revendeuse, demeurant et domicilié à Adidogomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Yokoè Agblégan et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KPONDJI Anani.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44424 déposée le 22 / 01 / 2016, Mme AMEMATSRON Ablavi, épouse d'ALMEIDA, profession : retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 73 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au Nord par le lot N° 974 B, au Sud par les lots N°s 976 B et 978, à l'Est par une rue de 8 m et à l'Ouest par les lots N°s 973 et 975.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44425 déposée le 22 / 01 / 2016, Mme LOTSI Marguérîte, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 48 ca, situé à Lomé Hédzranawoé, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots N°s 1108 et 1120, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par le lot N° 1119 et à l'Ouest par le lot N° 1106.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44426 déposée le 22 / 01 / 2016, M. AMADOS-DJOKO Kouami, profession : magistrat, demeurant à Lomé Agbalépédogan et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 25 ca, situé à Lomé Attiégo, préfecture du Golfe et borné au Nord par l'emprise de la haute tension de 20 m, au Sud par la propriété de HOTOUNOU Kokou, à l'Est par la route d'Attiégo de 28 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44427 déposée le 22 / 01 / 2016, M. NAMAN Yeñdombane, profession : informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 97 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoè et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par une propriété non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44428 déposée le 22 / 01 / 2016, M. KOUEVIDJIN Ekoué L. Gayewanou, profession : officier de la marine, demeurant et domicilié à Lomé Avépozo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 27 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoè et borné au Nord par la ligne de la haute tension Kpimé Lomé, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ANEMOSSENI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44429 déposée le 22/01/2016, M. LOKO Yao Amavi, profession : inspecteur de trésor, demeurant et domicilié à Lomé-Avédji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 26 ca, situé à Kévé, préfecture des l'Avé, connu sous le nom de Aképé et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par la propriété de TORKOTO Nicolas, à l'Est et à l'Ouest, par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44430 déposée le 22/01/2016, M. SYLVESTRE Abdalah Tomy, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Nukafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 35 a 98 ca, situé à Tsévié Kpomé Tsamé, préfecture du Zio, connu sous le nom d'Akpalagoè et borné au Nord la propriété de AGBOGAN Togbé Hounlété Késsou, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest, par une rue de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44431 déposée le 22/01/2016, M. ACOLATSE Kodzo Mekpotepé, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 30 ca, situé à Lomé, Aflao, préfecture du , connu sous le nom de Gakli et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les lots n°s 1350A ; 1349 et 1360, et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44432 déposée le 22/01/2016, M. ACOLATSE Kodzo Mekpotepé, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 36 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gblenkomégan et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'ouest par la propriété de la collectivité ZOGNRA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44433 déposée le 25/01/2016, Mme ADOYI Zéléa epse BAWA, profession : retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au Nord à l'Est et à l'Ouest par des lots respectivement n°s 811, 821 et 819, et au Sud par une rue en projet non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44434 déposée le 25/01/2016, Mme ATTOESSI Akossiwa Odile, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Agoènyivé-Cacavéli, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 61 ca, situé à Djablé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Tokoin et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ADJA Ahochi et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44435 déposée le 25/01/2016, Dame BAMANA Bali Mazine Esso, profession : attachée d'administration, demeurant et domiciliée à Lomé Agoènyivé Assiyéyé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06 a 02 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpokpome et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la collectivité AMETOWOYONA et à l'Est par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44436 déposée le 25/01/2016, Dame BOMBOMA Yendouboan épse KOUMASSI, profession : agent de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 96 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Yohonou et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 12 m et 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété de NYAVI Kokou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44437 déposée le 25/01/2016, M. BODJOLE Essotom, profession : technicien en génie électrique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 86 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Déxuimé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de ADJOGAN Adjoa, au Sud et à l'Est par des rues de 16 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44438 déposée le 25/01/2016, M. AMAH Dolou Bagninam, profession : consultant financier, demeurant et domicilié Tokoin Forever, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 98 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Dzogbe-Kpota et borné au Nord par la propriété de KPAGANI, au Sud par une rue existante de 20 m, à l'Est par la propriété de AGNIOU Pitalouani et AGNIOU Passimzoue et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44439 déposée le 25/01/2016, M. EKLU-GADEGBEKU Kwashie, profession : enseignant chercheur à l'Université, demeurant et domicilié à Lomé Avédji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Lomé Sangéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fozoe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AWOUVE et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44440 déposée le 25/01/2016, M. KASSEGNE Abilé, profession : chargé d'étude, demeurant et domicilié à Lomé Cacavéli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble, urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacavéli et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud et à l'Est par des lots n°s 352 B et 353, et à l'Ouest par une voie rapide de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44441 déposée le 25/01/2016, Mme DEKOLEADENU Djatougbe, profession : mécanicienne auto, demeurant et domiciliée à Lomé-Bè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ségbé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de la collectivité AGBLEWONOU, au Sud par la propriété de la collectivité AVOUWADAN et à l'Est par une rue existante de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44442 déposée le 25/01/2016, M. DISSOU Daniel Sitouwa, profession : informaticien, demeurant et domicilié à Lomé Agodéké, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 47 a 49 ca, situé à Aného Agbodrafo, préfecture des Lacs, connu sous le nom des Lacs et borné au Nord et au Sud par des rues de 14 m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de MENSAH ASSIAKOLEY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44443 déposée le 26/01/2016, M. DANGBUI Ayao, profession : technicien bâtiment, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Avénou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra Wogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fozui et borné au Nord et au Sud par des rues de 16 m et 14 m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de SEWONOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44444 déposée le 26/01/2016, M. DANGBUI Ayao, profession : technicien bâtiment, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Avénou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wogomé Fozui et borné au Nord et au Sud par des rues de 16 m et 14 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de SEWONOU Bokon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44445 déposée le 26/01/2016, M. DANGBUI Ayao, profession : technicien bâtiment, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Avénou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wogomé Fozui et borné au Nord à l'Est et à l'Ouest par la propriété de SEWONOU Bokon et ATTILA Dovi et au Sud par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44446 déposée le 26/01/2016, M. PAGNAN Tchilabalo, profession : marin, demeurant et domicilié à Lomé Attiégo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 23 ca, situé à Lomé Aflao - Akato Viépé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KPOGO Agbéko.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44447 déposée le 26/01/2016, M. BELO Mamadou, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 95 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anomé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AHLOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44448 déposée le 26/01/2016, M. MIGNOUNA Babatima Djana, profession : agro-économiste, demeurant à Lomé Adidogomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21 a 10 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoé, préfecture du Golfe et borné au Nord-Est et au Sud-Est par la propriété de AZIANGUE, au Nord-Ouest et au Sud-Ouest par des rues non dénommées de 12 m et 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44449 déposée le 26/01/2016, M. KLOUTSE Kokou Mawuli, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 86 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avépozo Kpogan et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14 m et 20 m, au Sud par les lots N°s 15 et 22 et à l'Est par le lot N° 17.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44450 déposée le 26/01/2016, M. SOSSOU Degue Koffi, profession : directeur de société, demeurant à Hédzranawoé Tokoin Aviation et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 77 ca, situé à Vogán-Adjrégo, préfecture de Vo, connu sous le nom de Djogbéno et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité de ASSIOBO, au Sud par la propriété de AZIAMBLE et à l'Est par une rue de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44451 déposée le 26/01/2016, Mme MAGBENGA Komnaka D'wana, profession : communicatrice, demeurant à Lomé Avédji et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpala et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ALONYO et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44452 déposée le 26/01/2016, M. BYLL-CATARIA Sanvi Ga, profession : retraité, demeurant à Lomé et domicilié à la résidence du Bénin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16 a 91 ca, situé à Lomé - Bè Agodo préfecture du Golfe et borné au Nord par la rue lagunaire de 12 m, au Sud par le lot N° 7, à l'Est par une ruelle de 8m et à l'Ouest par les lots N°s 1 et 4.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44453 déposée le 27/01/2016, Mme DAMASSOH Dahovi Adjoa Odette, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca 20, situé à Lomé Kélégougan, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par les lots N°s 963 et 961, au Sud et à l'Ouest par les rues de 16 m et 22 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44454 déposée le 27/01/2016, M. AKPOSSO Kofondeguma, profession : comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 88 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amédenta et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de BOUAME Kokou et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44455 déposée le 27/01/2016, Mme GNASSINGBE Badinnanbu, profession : directrice de société, demeurant à Lomé Tokoin Gbonvié et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 75 ca, situé à Lomé Tokoin Gbonvié, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 20, au Sud par le TF N° 6873, à l'Est par le lot N° 22 et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44456 déposée le 27/01/2016, Mme ALI Mariama, profession : directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 10 ca, situé à Lomé Agoenyivé Camp FIR Nord, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par des lots N°s 652 et 653, au Sud et à l'Ouest par les rues de 14 m et 30 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44457 déposée le 27/01/2016, Mme ALI Mariama, profession : directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21 ha 60 a 71 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Torokpui et borné au Nord par la collectivité NOSSI, au Sud par la propriété de IBRAHIM Nai Dine TFN° 35271 RT, à l'Est par la voie ferrée Lomé-Blitta et à l'Ouest par les propriétés de la collectivité GUENO Honyo et la propriété de AGBOGAN Agbényigan Komi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44458 déposée le 27/01/2016, Mme TCHIOU Aridjatou épouse OURO-SAMA, profession : agent commercial, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 01 a 50 ca, situé à Tsévié Agbélouvé, préfecture du Zio, connu sous le nom d'Avuti et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité BESSE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44459 déposée le 27/01/2016, M. OKAFORE C. Eugène, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zongo et borné au Nord par la propriété ATALI Ouboya, au Sud et à l'Ouest par les rues de 21 m et 16 m et à l'Est par la propriété de feu NORBERTUS.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44460 déposée le 27/01/2016, Mme BATAKO Baema, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 50 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsi Nyivémé et borné au Nord et à l'Est par des rues de 12 m chacune, au Sud par les lots Nos 291 et 292 et à l'Ouest par un passage de 8 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44461 déposée le 27/01/2016, Mme ADOTE Akoessiwoa Ana, profession : pasteur, demeurant à Lomé Ségbé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 71 ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kpodji et borné au Nord et à l'Est par la propriété de WOWOLI Kossi E., au Sud par une de 14 m et à l'Est par la route Ségbé-Lankouvi Zogbédjé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44462 déposée le 27/01/2016, M. TCHEINTI-NABINE Tchandikou, profession : géographe, demeurant à Tokoin Doumassessé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Agoényivé Logopé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par les lots Nos 497, 500 et 498 et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44463 déposée le 27 - 01 - 2016, Mme ATTOR Mawuto Yawovi épouse de FANTI, profession : couturière, demeurant et domiciliée à Adétikopé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 13 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Doglové et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AVLIFON et à l'Est par la route Nationale N°1.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44464 déposée le 27 - 01 - 2016, M. DAYO Kossi Gérard, profession : transporteur, demeurant et domicilié à Meryland (USA), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 08 ca, situé à Lomé Aflao Akato Viépé, préfecture du Golfe, et borné au Nord et au Sud par la propriété de ADUFU, à l'Est et à l'Ouest par les rues de 14 m et 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44465 déposée le 27 - 01 - 2016, M. KONGBAM Yao Massignada, profession : marin, demeurant à Légbassito Kové et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 05 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kové Kpokplovimé et borné au Nord et à l'Est par la collectivité KOUMESSI, au Sud par la propriété de KEDOU et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44466 déposée le 28 - 01 - 2016, M. TCHEDRE Koukoura Mantorah, profession : informaticien, demeurant à Bè-Kpota et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ahonkpoé et borné au Nord à l'Est et à l'Ouest par la propriété de Awou et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44467 déposée le 28 - 01 - 2016, M. DJOBO Bassirou, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 42 ca, situé à Lomé Agoényivé Dingblé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les lots N°s 107 ; 118 et 116 et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44468 déposée le 28 - 01 - 2016, M. DJOBO Bassirou, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 99 ca, situé à Lomé Agoényivé Dingblé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les lots N°s 114 ; 125 et 123 et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44469 déposée le 28 - 01 - 2016, M. DJOBO Bassirou, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 89 a 03 ca, situé à Lomé Agoényivé Dingblé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune et à l'Est par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44470 déposée le 29 - 01 - 2016, Mme NOUSSOUGLO Afiwa M., profession : dactylographe, demeurant et domiciliée à Aflao Sagbado, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 28 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par une propriété DANSOU Adjéoda, à l'Est par la collectivité SEGUE et à l'Ouest par la collectivité SEGUE et la propriété de TEKOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44471 déposée le 29 - 01 - 2016, M. FOLY Anani Teko Kossi, profession : gérant de société, demeurant et domicilié à Lomé Nyékonakpoé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 64 ca, situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 2311, au Sud par le lot N° 2309, à l'Est par le BVd du Zio de 28 m et à l'Ouest par le lot N° 2298.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44472 déposée le 29 - 01 - 2016, M. AFANGLO Kodjo, profession : déclarant en douanes, demeurant et domicilié à Lomé Baguida, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 23 a 95 ca, situé à Aného Goumou-Kopé, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Tonyéviadij et borné au Nord par une rue existante de 18 m, au Sud par une rue existante de 16 m, à l'Est et à l'Ouest par la famille KOUDADJE ADONKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44473 déposée le 29 - 01 - 2016, M. SAMIE Karbou Koffi, profession : comptable, demeurant et domicilié à Adidogomé-Apédokoé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 65 ca, situé à Tsévié Kpalé, préfecture du Zio et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 16 m chacune, au Sud et à l'Est par la collectivité AWOUDJAAGODOEVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44474 déposée le 29 - 01 - 2016, M. SAMIE Karbou Koffi, profession : comptable, demeurant et domicilié à Adidogomé-Apédokoé Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 ha 27 a 97 ca, situé à Tsévié Agbélouvé Tchito Voudokpo, préfecture du Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par KOUMEDJRO Komlan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44475 déposée le 29 - 01 - 2016, M. SAMIE Karbou Koffi, profession : comptable, demeurant et domicilié à Adidogomé-Apédokoè Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 73 a 38 ca, situé à Tsévié Kolo Kopé, préfecture du Zio et borné au Nord par la collectivité FIO ASSOU, au Sud par la collectivité ADEGAN Bikpè, à l'Est par la collectivité AGBANOU et à l'Ouest par la propriété MOYE Kossivi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44476 déposée le 29 - 01 - 2016, M. SAMIE Karbou Koffi, profession : comptable, demeurant et domicilié à Adidogomé-Apédokoè Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à Lomé Aflao-Sagbado, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 30 m, au Sud par le lot N° 96, à l'Est par le lot N° 88 et à l'Ouest par le lot 89 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44477 déposée le 29 - 01 - 2016, M. SAMIE Karbou Koffi, profession : comptable, demeurant et domicilié à Adidogomé-Apédokoè Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 10 a 94 ca, situé à Tsévié Kolo Kopé, préfecture du Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SILIVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44478 déposée le 29 - 01 - 2016, Mme PAPALE Kossiwa épouse SAMIE, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Adidogomé-Apédokoè Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 24 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité NYAMADI Alato.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient à l'Association croissance Afrique et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44479 déposée le 29 - 01 - 2016, M. AGO Yoma, profession : officier des FAT, demeurant et domicilié à Agoènyivé Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 ha 29 a 08 ca, situé à Tsévié Agbélouvé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Tchito Kondokpo et borné au Nord par la collectivité AZAGOU, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOUMEDJRO Komlan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44480 déposée le 29 - 01 - 2016, Mme MISSADJI Ayawa Enyonam, profession : infirmière, demeurant et domiciliée à Doumassessé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 56 ca, situé à Lomé Sanguéra Adzidronkpo, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SOKPA Kokou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44481 déposée le 29 - 01 - 2016, M. LARE Banlieb, profession : ingénieur Télécom, demeurant Logopé et domicilié à Lomé Agoènévè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Aképé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Zigan Kpota et borné au Nord par la route Nationale N°5 Kpalimé-Lomé de 70 m, au Sud par la collectivité GNABO, à l'Est par une rue de 20 m et à l'Ouest par la propriété KOUNTAGOU Lalle.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44482 déposée le 29 - 01 - 2016, M. ATTIGAH Kodzo, profession : topographe dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 03 a 06 ca, situé à Kévè Noépé Koviémodji, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la collectivité AHATO, à l'Est par les propriétés de AHLOU Koffi, TEKPO Boklo, à l'Ouest par la propriété ATSOU AZIAPOKE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44483 déposée le 29 - 01 - 2016, M. SAMIE Karbou Koffi, profession : comptable, demeurant et domicilié à Adidogomé Apédokoè Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 16 ca, situé à Tsévié Kpalé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Pévè et borné au Nord et à l'Est par les rues existantes de 18 m et 16 m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AWOUJJA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44484 déposée le 29 - 01 - 2016, Mlle HOUNKPATI Affiwa Dodji, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Adoboukomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble Urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 25 ca, situé à Lomé Adawlato, préfecture du Golfe et borné au Nord par le TF N° 283, au Sud par le TF N° 192, à l'Est par Thimoty ANTHONY et à l'Ouest par la rue de l'EGLISE de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44485 déposée le 29 - 01 - 2016, M. HOUNDO K. Nicomede, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Avépozo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 39 ca, situé à Avépozo, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la collectivité SEWONOU et à l'Est par un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44486 déposée le 1^{er} - 02 - 2016, Mme ADOKOU Yavi, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Tsévié-Assiama, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble Urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 75 ca, situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Assiama et borné au Nord par le boulevard circulaire de 26 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des lots respectivement n° 10, 21 et 18.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44487 déposée le 1^{er} - 02 - 2016, Mlle ATTOH-MENSAH Essi Fiodehomé, profession : revendeuse, demeurant domiciliée à Lomé Attikomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 93 ca, situé à Aflao Apédokoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atilamonou et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité ADJOGLE et au Sud par une rue existante de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44488 déposée le 1^{er} - 02 - 2016, M. OLOBI Yawo, profession : journaliste, demeurant et domicilié à Lomé-Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 63 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Balissime et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété TREVE Yawo et à l'Est par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44489 déposée le 1^{er} - 02 - 2016, M. MAWUSSI Komi, profession : étudiant, demeurant et domicilié à Virginia aux USA, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé-Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ségbé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété des héritiers HUZE et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44490 déposée le 1^{er} - 02 - 2016, M. POYODI Essolissam Koffi, profession : magistrat, demeurant et domicilié à Lomé Agoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble Urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoènyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m; au Sud par le lot n° 155, à l'Est par les lots n° 156, 157 et à l'Ouest par le lot n° 153.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44491 déposée le 02 - 02 - 2016, M. SETA Issaka, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 12 ca, situé à Lomé Kélégougan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zogbédjé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DANKPO Dzikougna et au Sud par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44492 déposée le 02 - 02 - 2016, M. KOFFI Komlan L. Nestor, profession : pompiste, demeurant et domicilié à Lomé Nukafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture du Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de GOMEZ K. Robert Christophe et au Sud par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44493 déposée le 2 - 02 - 2016, M. AYEFOUNIN Komlan et Mme KATAA Seniman Kossiwa épouse AYEFOUNIN, professions : gestionnaire et commerçante, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Klemé Agokpanou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Djigbé et borné au Nord et au Sud par la collectivité KOUWODO, à l'Est et à l'Ouest par les rues de 14 m chacune.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44494 déposée le 02 - 02 - 2016, Mme FOLLY-NONTCHRON Akoko épouse LAWSON, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Bè-Kamalodo Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 88 ca, situé à Lomé Baguidà Avépozo, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les lots N°s 15, 16B et 14 et au Sud par la Route Nationale Lomé-Aného de 34 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44495 déposée le 02 - 02 - 2016, Mme FOLLY-NONTCHRON Akouélé épouse AGBETO, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Bè-Kamalodo Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 87 ca, situé à Lomé Baguidà Avépozo, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les lots N°s 15 ; 18 et 16A et au Sud par la Route Nationale Lomé-Aného de 34 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44496 déposée le 02 - 02 - 2016, M. BATADIMA Bakatra, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Hédzranawoé Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 98 ca, situé à Lomé Kélégougan, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route de l'Atlantic produces, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots N°s 1499 Bis ; 1500 bis et 1498 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition, n° 44497 déposée le 03- 02 - 2016, M. ABUBAKRI ADAMOU Mukaila, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 50 a 85 ca, situé à Tsévié Bolou Dzògbédji Dagbé, préfecture du Zio et borné au Nord, au Sud, l'Est et à l'Ouest par la propriété HENOVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44498 déposée le 03- 02 - 2016, M. SINGO Ayitou Bruno, profession : ingénieur à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 40 ca, situé à Dalavé Avan P/Zio et borné au Nord par la propriété Kodjo Zondji et la collectivité DJIHOUSO, au Sud par la propriété KOMISE, l'Est par la propriété AGBE Komla et la collectivité GADESSO et à l'Ouest par la collectivité AMENOU Hayibo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44499 déposée le 03-02-2016, M. YODO Ankou Millé-Amella, profession : avocat à la cour, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 12 ca, situé à Lomé Vakpossito, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route Vakpo-Zossimé de 28 m, au Sud, à l'Ouest par la propriété GBOLOGAN et à l'Est par une rue de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44500 déposée le 03-02-2016, M. AGBENOU Komlan Messavi, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Paris, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 43 a 09 ca, situé à Kévé Noépé Lom-Nava, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la route nationale N° 5 Lomé Kpalimé, au Sud par la collectivité KUDESSE, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 16 m et de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44501 déposée le 03-02-2016, Mme AMETOWOYONA Amélé, profession : agent commercial, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19 a 22 ca, situé à Lomé Sanguéra Fozui Anyigbé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Ouest par la collectivité KOUDAKPO, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m et de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44502 déposée le 03-02-2016, Mme AMETOWOYONA Amélé, profession : agent commercial, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra Fozui Anyigbé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la collectivité KOUDAKPO et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44503 déposée le 03-02-2016, M. IDOH Kodjo Ena, profession : maçon, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 76 ca, situé à Lomé Aflao Wougomé Dékpo, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route de Wougomé-Dékpo (Déviation), au Sud par la propriété LANDIBA Assou, à l'Est et à l'Ouest par des rues existantes de 12 m et 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44504 déposée le 04-02-2016, M. DOH Komlavi Aziakpomita, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé Avédji Sito majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 59 a 28 ca, situé à Kovié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kébyi et borné au Nord la propriété GANA John, au Sud par la propriété AZASSOU Sekle, à l'Est par une propriété non dénommée et à l'Ouest par la propriété AVOUMADI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44505 déposée le 04-02-2016, M. KPOMASSY Daté Yao, profession : mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpéhénou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 03 ca, situé à Lomé Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao-Akato-Viépe et borné au Nord et au Sud par des rues existante de 14 m et 16 m à l'Est et à l'Ouest par la propriété KLOMEGAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44506 déposée le 04-02-2016, Mme WOAMEKPO Madjriba Akouavi, profession : infirmière d'Etat, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13 a 20 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fozoé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ASHIGBI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44507 déposée le 04-02-2016, M. DOGBOLO Ayawo A. Elanyo, profession : assistant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Sogbossito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agbokopé et borné au Nord, par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBO Tété.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44508 déposée le 04-02-2016, M. WOAMEKPO Kodjovi, profession : professeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 57 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Vakpossito, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Ouest par la propriété AGOSSOU Kodjo, au Sud par une rue de 12 m et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44509 déposée le 04-02-2016, Mme ASSIGNON Afi Mélinawo, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 16 a 00ca, situé à Aného Agbatagan, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la propriété ALLAGLO et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44510 déposée le 04-02-2016, M. GNANDI-PIOU Fare, profession : militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Ségbégan, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la collectivité AMEGAYIBO et à l'Est par une rue de 20 m en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44511 déposée le 05 - 02 - 2016, M. GBLOU Koffi Joël, profession : employé de commerce, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 68 ca, situé à Lomé Kpogan Agodékè, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par les héritiers AGBAVITO Anani et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44512 déposée le 05 - 02 - 2016, M. GAFAN Kokouvi Charles, profession : PDG de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19 a 74 ca, situé à Aného Sewatsrikopé, préfecture des Lacs et borné au Nord par l'emprise du Lac de 100 m, au Sud et à l'Ouest par des ruelles de 5 m chacune et à l'Est par la collectivité DOGBASSEH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44513 déposée le 05 - 02 - 2016, M. ABOULAYE MEMEN Awali, profession : employé de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Kévè Noépé Aklopui, préfecture de l'Avé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité NYATOR et au Sud par une rue de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44514 déposée le 05 - 02 - 2016, M. NAYO Koffi, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Tsévié Mission-Tové Adidomé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Djagblé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AKPO et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44515 déposée le 05 - 07 - 2016, M. SEGO Etsè Franck, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 60 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Yokoè Agblégan et borné au Nord par le lot N° 668, au Sud par une rue en projet de 14 m, à l'Est par le lot N° 671 et à l'Ouest par une réserve administrative (RA).

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44516 déposée le 05 - 02 - 2016, M. FARAH Raymond Thomas K., profession : architecte, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 56 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dogbessito et borné au Nord par la propriété BEDJIDA Komigan, au Sud par la propriété EFLO Komla, à l'Est par la propriété de la collectivité MOKLI Kewodjou et à l'Ouest par la propriété de la collectivité KPOTI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44517 déposée le 05 - 02 - 2016, M. SAMIE Karbou Koffi, profession : comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 ha 06 a 19 ca situé à Tsévié Agbétouvé Tchito Voudokpo, préfecture du Zio et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la collectivité AZA GOU et au Sud par la collectivité KOUNOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44518 déposée le 05 - 02 - 2016, M. DJANGUENANE Likriman, profession : juge, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 00 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé SORAD Kpatefigbé, préfecture du Golfe et borné au Nord par la voie express de 70 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots N° 253 A, 254 et 252.

Il déclare que ledit immeuble leur appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44519 déposée le 08 - 02 - 2016, Mme POUTOULI Essomanambou, profession : archiviste documentaliste, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 15 ca, situé à Tsévié Adétikopé et borné au Nord, à l'Est par des rues non dénommées de 14 m et 18 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de BANIBA

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44520 déposée le 08 - 02 - 2016, M. SAMBO Chaïbou, profession : commerçant, demeurant et domicilié en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13 a 19 ca, situé à Lomé Togblékopé Alinka, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est par la propriété de NOMAGNON, au Sud par la propriété AZIAKOU et à l'Ouest par la propriété AZIAKOU et à l'Ouest par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44521 déposée le 09 - 02 - 2016, M. OGNODO Koffi Dosseh, profession : employé de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 11 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Sogbossito, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la collectivité TOGLO SOGBO et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44522 déposée le 09 - 02 - 2016, M. AMAH Atèzi, profession : chef d'agence, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, mandataire de la Société de Commerce Général et des Produits Tropicaux (SOCOGEP), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 23 ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud, à l'Ouest par les lots N° 1474 et 1475 et à l'Est par R.A.S.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société de Commerce Général et de Produits Tropicaux (SOCOGEP) et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44521 déposée le 09 - 02 - 2016, M. TCHAMBA Bikliwè Dadjo, profession : employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, ouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Vakpossito, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par AZEVI Mensan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44524 déposée le 09 - 02 - 2016, M. GBELEWOU Kodjo Enyonam Vignon, profession : mécanicien avion, demeurant aux USA et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Togokomé, préfecture des Lacs et borné au Nord par la route internationale Lomé-Aného de 40 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les héritiers KWAKU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44525 déposée le 09 - 02 - 2016, M. NYANSA Tchessy Abalo Antony, profession : médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra Fozui, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par une la propriété de EKLOU BOKO Yao Tsoké et au Sud par une rue existante de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44526 déposée le 09 - 02 - 2016, M. ATCHRIMI Kokouvi, profession : ingénieur d'aviation, demeurant à Lomé Gblinkomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 58 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 24 m, au Sud par le lot N° 86, à l'Est par le lot N° 81 et à l'Ouest par le lot N° 79.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44527 déposée le 09 - 02 - 2016, Mme LASSEY Akuélé Kafui, profession : gestionnaire comptable, demeurant à Aflao Adidogomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra Fozui, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de EKLOU BOKO Yao Tsoké et au Sud par une rue existante de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44528 déposée le 09 - 02 - 2016, Mme GANU Akuvi Mawuden, profession : retraitée, demeurant à Aflao Adidogomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ahoukpoè et borné au Nord par la propriété de ADEGNO, au Sud par les propriétés de ADEGNO et AGBO, à l'Est par une rue non dénommée de 12 m et à l'Ouest par les propriétés de AGBO et ADEGNO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44529 déposée le 09 - 02 - 2016, M. EGLE Kossi, profession : comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 41 a 43 ca, situé à Kévé Aképé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Aképédo et borné au Nord par la collectivité AWOUNYO, au Sud par la collectivité MADZRA, à l'Est par les collectivités ADZOGA et AHJAVON et à l'Ouest par les collectivités AHIANYO MONYEKOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44530 déposée le 09 - 02 - 16, Mme DANIQUE Mana, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 15 ca, situé à Lomé Agoényive Adjougba, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud par les lots n° 461A et 463A, à l'Est par une rue de 12 m et à l'Ouest par le lot n° 461A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44531 déposée le 09 - 02 - 16, M. GBADAMASSI Ousmane, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 30 ca, situé à Lomé Aflao Soviépe, préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Est par le lot n° 126B, au Sud par une rue de 16 m et à l'Ouest par le lot n° 125.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44532 déposée le 09 - 02 - 16, M. DOSSEH Koffi, profession : consultant en gestion, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Lomé Sanguéra Fozoe, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité EHON et à l'Est par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44533 déposée le 10 - 02 - 16, M. KPAZOU Edouard, profession : informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 00 a 20 ca, situé à Tsévié Davié Tékpo Akové, préfecture de Zio, et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest respectivement par les propriétés de ZANDJI Koffi, Gérard et AZIAYIKEDJI et à l'Est par la collectivité DOGBA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44534 déposée le 10 - 02 - 16, Mme FUMEY Wendellina Dovi, épouse AGBEGNINOU, profession : couturière, demeurant à Lomé - Hédranawoé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 65 ca, situé à Lomé Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédranawoé et borné au Nord par le lot n° 1351, au Sud par le lot n° 1350, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m et à l'Ouest par le lot n° 1350A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44535 déposée le 10 - 02 - 16, Mlle FUMEY Combélé Sophie Jeannette, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Abidjan (RCI), majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 28 ca, situé à Lomé Tokoin Aviation, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Pukamé et borné au Nord par les lots n° 118 et 119, au Sud par une rue en projet de 18 m, à l'Est par le lot n° 127 et à l'Ouest par le boulevard du Zio.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44536 déposée le 10 - 02 - 16, Mme AMEDJOGBE Afi, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à Lomé Afiao Apédokoè, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue existante de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de NYAVOR Yawovi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44537 déposée le 10 - 02 - 16, Mme DENANYOH Massan Akuwa es-qualité ayant, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 83 ca, situé à Lomé Doulassamé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la rue Koudodjé-Efouégan de 12 m, au Sud par TAMAKLOE Mama Celina, à l'Est par d'ALMEIDA Victor Amakoe et à l'Ouest par ARMAH Ben.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la succession de feu AYIVOR Adjoa Charlotte et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44538 déposée le 10 - 02 - 16, M. AJAVON Attah Amah, profession : adjoint administratif, demeurant à Lomé Béniglato et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 97 ca, situé à Lomé Agoenyivé Houmbi, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 1235, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m et à l'Ouest par le lot n° 1237.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44539 déposée le 10 - 02 - 16, M. DISSOU Koissi, profession : ingénieur électro mécanicien, demeurant à Lomé Awatamé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 05 ca, situé à Lomé Afiao-Awatamé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n°20, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 m et à l'Est par le lot n° 26.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44540 déposée le 10 - 02 - 16, M. TCHAPO Allassan, profession : gestionnaire, demeurant à Lomé - Avédji et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 77 ca, situé à Lomé Sanguéra Assiko, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ATTOLOU et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44541 déposée le 10 - 02 - 16, M. TOSSOU TETE Diodore, profession : artiste-peintre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 64 ca, situé à Lomé-Baguida, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n°2A, au Sud par le lot n° 4, à l'Est par le lot n° 3B et à l'Ouest par la route de Baguida-Dévego.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44542 déposée le 10 - 02 - 16, Mme DAKOU KokouToviany, profession : géologue, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 05 ca, situé à Tsévié Tékanyi, préfecture de Zio, et borné au Nord, à l'Ouest par des rues de 12 m chacune, au Sud et à l'Est par les lots n° 11 et 14.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44543 déposée le 10 - 02 - 16, M. SEGO Etsè Franck, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra Zopomahé, préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est à l'Ouest par la propriété de EHLE et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44544 déposée le 10 - 02 - 16, M. SEGO Etsè Franck, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 59 a 96 ca, situé à Tsévié Gapé Centre, préfecture de Zio, et borné au Nord par la route Gapé Centre -Kpodzi, au Sud, à l'Ouest par des rues de 14m chacune non dénommées et à l'Est par la collectivité DRAKE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44545 déposée le 10 - 02 - 16, M. SEGO Etsè Franck, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 36 ca, situé à Aképé Akepédo, préfecture de l'Avé et borné au Nord, à l'Est, et à l'Ouest par la propriété de AGBENOKO Boussomekpo et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44546 déposée le 10 - 02 - 16, M. AMOUZOU Kokou Ekoué et M. HOUSSOU-AGBO Edem, profession : PCA et directeur de la COOPEC-AVE, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, mandataires de la COOPEC-AVE, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 00 ca, situé à Lomé Agoènyivé Sorad, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la voie Express de 70 m, au Sud par une rue non dénommée de 16 m à l'Est et à l'Ouest par les lots n° 253 et 251.

Ils déclarent que ledit immeuble appartient à la Coopérative d'Epargne et de Crédit AVE (COOPEC-AVE) et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44547 déposée le 10 - 02 - 16, M. ABLY BIDAMON Paladina, profession : directeur de société, demeurant à Madagascar et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30 a 97 ca, situé à Lomé cité OUA 2000 Lomé Atchanté, préfecture du Golfe, et borné au Nord par les lots n° 75A et 96A, au Sud par les lots n° 73, 94 et 95A, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44548 déposée le 10 - 02 - 16, la société Togo Cellulaire, société de droit togolais, demeurant à et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Lomé Légbassito, Madjikipéto Gatiglo, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la propriété de ABOGA A. G., au Sud, à l'Ouest par des rues de 14 m chacune et à l'Est par la propriété de MONKLI M.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44549 déposée le 10 - 02 - 16, M. TCHECONI Moussa Kalam, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Afagnan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 92 ca, situé à Lomé Aflao SagbadoYokoé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par le lot n° 585, à l'Est par le lot n° 588 et à l'Ouest par le lot n° 587.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44550 déposée le 11 - 02 - 16, M. ASSOUMANOU Rafate, profession : élève, demeurant à Mango préfecture de l'Oti et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 36 a 00 ca, situé à Kévé Aképe, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Assiamagle Dzieve et borné au Nord par la propriété de ADZAHOLOU Kokou Nicolas, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m chacune et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44551 déposée le 11 - 02 - 16, M. GANI Koffi, profession : directeur de cabinet, demeurant à Lomé Togblékopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Athiémé Djigbéet borné au Nord par la route CAMP GP Athiémé de 28 m, au Sud, à l'est et à l'Ouest par la propriété de AMEDEDJISSO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44552 déposée le 11 - 02 - 16, M. ALESSOU Kouassi Irenée, profession : chauffeur, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 37 ca, situé à Tsévié Djagblé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Agodomé et borné au Nord, au Sud et à l'est par la propriété de la collectivité ZOTSIKPI et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44553 déposée le 11 - 02 - 16, M. BARNABO Daboïbé, profession : comptable, demeurant à Lomé Zanguéra Zossimé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 98 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zossimé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune, au Sud et à l'est par la propriété de la collectivité AGBEVE DJOMAKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44554 déposée le 11 - 02 - 16, M. NUBUKPO Christophe Koffi, profession : professeur d'université, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 41 a 89 ca, situé à Lowoe, préfecture de Zio, connu sous le nom de Sokati Kopé et borné au Nord par la propriété de TOKO Loumon, au Sud par la propriété de Homme Grenouille, à l'Est par la propriété de SOKATI Amégarvi et à l'Ouest par la propriété de ATSON Kokou Aglanou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44555 déposée le 11 - 02 - 16, Mme OLAYITAN Ossila, épouse ADZATO, profession : secrétaire de direction, demeurant à Lomé Tokoin -hôpital, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vogomé et borné au Nord par la propriété de SOTIAVI, au Sud, à l'est et à l'Ouest par la propriété EWON KOAMI Agbassalika et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44556 déposée le 11 - 02 - 16, M. SEGO Etsè Franck, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 40 ca, situé à Kévè Apéyémé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Kpédji et borné au Nord par la voie ferrée Lomé-Kpalimé, au Sud et à l'Est par la propriété de DOUPE Kossi Eklou et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44557 déposée le 11 - 02 - 16, Mme DANHUI Ablavi Philomène, profession : déclarant en douane, demeurant et domiciliée à Lomé Aflao Apédokoè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 78 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atilamonou et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AGBODOVI Adogou et AGBODOVI Agbeko et à l'Est par la propriété de SEGO Etsè Franck.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44558 déposée le 12 - 02 - 16, M. ADA Theodore Ismaël Atsu, profession : gestionnaire comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 28 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè Gbomamé, préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité ETSE DAMAGNY et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44559 déposée le 12 - 02 - 16, M. ADA Theodore Ismaël Atsu, profession : gestionnaire comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Kévè Apéyémé, préfecture de l'Avé, et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de NOUKPETOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44560 déposée le 12 - 02 - 16, M. GBOSSOU Apenoubou Foli, profession : topographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 52 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Yovo Komé et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par le lot n° 99, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot n° 100A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44561 déposée le 12 - 02 - 16, M. AKIDJETAN Kossi Makisse, profession : architecte, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 95 ca, situé à Djagblé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Klémé et borné au Nord par la propriété de NOUDANOU Koffi Tata, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par la collectivité DOMEGNE Kpakpo et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44562 déposée le 11 - 02 - 16, Mlle APETOWOGBO Amavi, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 31 a 01 ca, situé à Tsévié Mission de Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kloteme et borné au Nord par la propriété de FOLIKOUE Foli Ekpe, au Sud par la collectivité MADOTOR, à l'Est par la propriété de GAGBAN TEKOU et à l'Ouest par la propriété de GAGBAN Atandjmessou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44563 déposée le 12 - 02 - 2016, Mlle APETOWOGBO Amavi, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 46 a 42 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avinato et borné au Nord par la collectivité AKEY Gatiglo, au Sud par la collectivité KPOTIMA, à l'Est par la propriété de VISA Kowou et à l'Ouest par la propriété de ADJOGBLE Koami.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44564 déposée le 15 - 02 - 2016, M. BOUSSARI Lawani, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 a 95 ca, situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 2351, au Sud par une rue de 14 m non dénommée, à l'Est par les lots N°s 2356 et 2357 et à l'Ouest par une rue de 34 m non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44565 déposée le 15 - 02 - 2016, Mlle NUMATEKPO Améyo Dzidziom, profession : gestionnaire de projet, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 92 ca, situé à Lomé Aflao Akatò Démé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété de LAWSON et à l'Ouest par une rue de 16 m non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44566 déposée le 15 - 02 - 2016, M. TCHITOU Razaki, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 50 ca, situé à Lomé Sanguéra Agbléliko, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m et de 16 m, au Sud et à l'Est par la collectivité AHADJI-DRA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44567 déposée le 15 - 02 - 2016, Mme ADDRA Florence, profession : agent commercial, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, mandataire de Mlle LAWSON-BODY Latré, P. Marie A. et LAWSON-BODY Anoko Astrid C.P., demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 64 ca, situé à Aného Dévikinmé, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune, au Sud par une rue de 12 m non dénommée et à l'Est par AGBEGLOGNAN Koffi.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mlle LAWSON-BODY Latré P. Marie A. et Mlle LAWSON-BODY Anoko Astrid C.P. et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44568 déposée le 15 - 02 - 2016, M. KHOURI Houssam Witold K., profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 06 a 72 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Batomé et borné au Nord par le lot N° 570, au Sud par le lot N° 564, à l'Est par les lots N^{os} 568B - 569 et 566B - 567 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44569 déposée le 15 - 02 - 2016, M. TCHAMIE Bindounow, profession : fonctionnaire au METFP, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 00 ca, situé à Lomé-Kélégougan Rives du Zio, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la voie express de 80 m, au Sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'Est par le lot N° 991 et à l'Ouest par le lot N° 993.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44570 déposée le 15 - 02 - 2016, M. AKUESON Adoté Dosseh, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 12 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 107, au Sud par une rue de 20 m, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par les lots N^{os} 106 et 105.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44571 déposée le 15 - 02 - 2016, M. EGNONGLO Kouassivi, profession : médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 80 a 52 ca, situé à Tsévié Bolou-Kpeta, préfecture de Zio, connu sous le nom de Togbénya et borné au Nord par EGLE Amégavi, au Sud et à l'Est par DANSROU Dégboévi et à l'Ouest par la route LOGBOENOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44572 déposée le 15 - 02 - 2016, M. EGNONGLO Kouassivi, profession : médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 69 ca, situé à Tsévié-Daviémodji, préfecture de Zio, connu sous le nom de Blévé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de KOTOTSI et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44573 déposée le 15 - 02 - 2016, M. EGNONGLO Kouassivi, profession : médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 98 ca, situé à Tsévié Djagblé, préfecture du Zio et borné au Nord par la propriété de AHONGAN Anani, au Sud et à l'Est par des rues de 16 m et à l'Ouest par la propriété de GBEDEWA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44574 déposée le 15 - 02 - 2016, Mme AMEGAYIBOR Afwoa Holali, profession : gestionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de BOTSOUASSA Deto et AKPLAKOU Akoessihou et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44575 déposée le 15 - 02 - 2016, Mme TSEGUE Akossiwa, profession : tresseuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 05 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiove et borné au Nord par le lot N° 185, au Sud par le lot N° 186 B, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la voie express.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44576 déposée le 15 - 02 - 2016, Mme TSEGUE Akossiwa, profession : tresseuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 04 ca, situé à Lomé Aflao Klémé Agokpanou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Djigbé et borné au Nord par la collectivité KOUWODO, au Sud par les collectivités KOUWODO et SAWA, à l'Est et à l'Ouest par les rues de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44577 déposée le 15 - 02 - 2016, Mme BENTO Abiba Fatchehoum Julienne, profession : directrice de société, demeurant à Lomé Cassablanca, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 22 ha 66 a 36 ca, situé à Tsévié Djangblé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Poukedji et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité NLOKOUBE KPASSRA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44578 déposée le 15 - 02 - 2016, Mme AGBA NAPO Wano, profession : commerciale, demeurant à Lomé Doumassesse, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 ha 13 a 75 ca, situé à Tsévié Djangblé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Poukedji et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité NLOKOUBE KPASSRA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44579 déposée le 15 - 02 - 2016, M. SOSSOU Vivoto S. Victor, profession : consul honoraire, demeurant à 95 Rue 173 Tokoin Wuiti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 ha 87 a 55 ca, situé à Tsévié Djangblé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Poukedji et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité NLOKOUBE KPASSRA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44580 déposée le 15 - 02 - 2016, Mme DAGBOVIE Kadira Yawa F.S., profession : chef d'entreprise, demeurant à Kégué, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 ha 53 a 38 ca, situé à Tsévié Gblenvie, préfecture de Zio, connu sous le nom de Hédjengué et borné au Nord par les propriétés de SALAKO, AGBEBIAKOU et d'ALMEIDA Ayélé, au Sud par la propriété de la collectivité FIGAH Etro, à l'Est par la propriété de AGOSSOU, SEIMEMENE et à l'Ouest par la propriété de GAWU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44581 déposée le 16 - 02 - 2016, M. SOTON Arnaud, profession : fiscaliste, demeurant et domicilié en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 11 ca, situé à Aného Kpogan-Agbésiko, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Amétonoukopé et borné au Nord par la propriété de CHERIF Abdoul Gadri, au Sud par la propriété de DOGBE-SEMANOU Comlanvi, à l'Est par la propriété de KOLTKA Marie Madelaine et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44582 déposée le 16 - 02 - 2016, M. MENSAH Kossi Kanazogo, profession : démographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 92 ca, situé à Tsévié Dalavé Sewouvé, préfecture de Zio et borné au Nord par la route Adétikopé-Avéta, au Sud et à l'Ouest par la propriété de MODJRO Komi et à l'Est par la propriété de DABLA Kombé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44583 déposée le 16 - 02 - 2016, Mme PLACCA Nadouvi, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 04 ca, situé à Lomé Aflao Totsivi-Batomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 28 m, au Sud par le lot N° 443, à l'Est par le lot N° 451 et à l'Ouest par le lot N° 449.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44584 déposée le 16 - 02 - 2016, M. AMOUZOU Kodzo A. Bruno, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 54 ca, situé à Lomé Aflao Gblenkomégan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud par le lot N° 50, à l'Est par le lot N° 54 et à l'Ouest par une rue de 24 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44585 déposée le 16 - 02 - 2016, M. NOBO Kofi, profession : topographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 19 ca, situé à Lomé Aflao Avédji Kpodji, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 251, au Sud et à l'Est par des rues de 16 m chacune et à l'Ouest par le lot N° 252 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44586 déposée le 16 - 02 - 2016, M. DEGBE Yawovi, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 49 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado Avoémé, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route Lankouvi-Sagbado de 30 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par ALLEY AWAGA FIAGOH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44587 déposée le 16 - 02 - 2016, Mme WOYI Ami Jeanne, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 31 ca, situé à Lomé Tokoin Wuiti, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud, à l'Ouest par les lots N°s 18 bis, 19 et 20 et à l'Est par la route d'Hédzranawoé de 28 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44588 déposée le 16 - 02 - 2016, M. N'SOUGAN Claude et Mme Adjoa NOULEMEGBE, profession : élève et ménagère, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m non dénommée, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots N°s 1836, 1844 et 1842.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44589 déposée le 16 - 02 - 2016, M. DOSSAYI Koffi, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 42 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado Avoémé Sakani, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par LOGAN Eklou et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44590 déposée le 16 - 02 - 2016, Mme EKOUE Adakou, profession : chargée de mission, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 24 a 65 ca, situé à Noépé Agomé, préfecture de l'Avé et borné au Nord, à l'Est par la collectivité DJEMEKE, au Sud par la collectivité GBOGBLETO et à l'Ouest par les collectivités NYABOU et ADIGBLI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44591 déposée le 16 - 02 - 2016, M. AKEMAKOU Komi Dokou, profession : ingénieur électricien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 ha 24 a 63 ca, situé à Tsévié Mission Tové Dabakoto, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est par DABAKOTO, au Sud et à l'Ouest par les collectivités WONA et KOGNO ZOGLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44592 déposée le 16 - 02 - 2016, M. WILSON BAHUN Lassé Dancon, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 95 ca, situé à Kévé Aképe Assiamagblé, préfecture de l'Avé et borné au Nord par TENOU Yaovi, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44593 déposée le 16 - 02 - 2016, M. BAKA Kodjo, profession : administrateur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 88 a 75 ca, situé à Noépé Démakpoè, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la propriété de VITOGBE Togbui, au Sud par la propriété de KPONYO Atsou, à l'Est par la propriété de GONWO Atidama et la collectivité FLAGBO et à l'Ouest par les collectivités ATTIDOKPO et AYAWLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44594 déposée le 16 - 02 - 2016, M. BAKA Kodjo, profession : administrateur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 60 a 69 ca, situé à Noépé Kpuipé, préfecture de l'Avé et borné au Nord par ALONYO Koffi et AWANYO BESSE, au Sud par ALONYO AGBADAN Ayisuhode, à l'Ouest par l'axe de la voie ferrée Lomé-Kpalimé de 25 m et à l'Est par ESSO Bery et Koffi AVOKPO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44595 déposée le 16 - 02 - 2016, M. DOSSAVI Koffi, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé Wonyomé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est par les lots N^{os} 315A, 316 et 307 et à l'Ouest par une rue de 14 m non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44596 déposée le 16 - 02 - 2016, Mme EKOUE Léocadie, profession : psychiatre, demeurant et domiciliée à Paris, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Lomé Aflao Gakli, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est par les lots N^{os} 1135 et 1143, au Sud par un passage de 8 m et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44597 déposée le 16 - 02 - 2016, Mme KOULOUMA Patchalibéma, profession : inspectrice, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 83 ca, situé à Lomé Agoènyivé Logopé, préfecture de Golfe, et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots N^{os} 540, 541B et 538.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44598 déposée le 16 - 02 - 2016, M. DAKEVI Koffi Sényo, profession : contrôleur aérien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 33 ca, situé à Lomé Aflao Gbomamé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est par AKOUTOU Komlan et à l'Ouest par une rue de 24 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44599 déposée le 16 - 02 - 2016, Mme NITCHEMA Sana Dahamata, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Dapaong, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 68 a 60 ca, situé à Kévè Aképé Assiamagblé, préfecture de l'Avé et borné au Nord par un passage de 6 m, au Sud, à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 m et de 14 m et à l'est par la route Aképé-Mission Tové.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44600 déposée le 16 - 02 - 2016, M. SOULOU Akim, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 52 ca, situé à Lomé Agoènyivé Cacavéli, préfecture de Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots n° 613, 606, 605 A et 604.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44601 déposée le 16-02-2016, M. SOULOU Akim, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 34 ca, situé à Sanguéra Sagnrako, préfecture de Golfe et borné au Nord, au Sud par la collectivité VINOSSO Azougo, à l'Est par la propriété de AZOUGO et à l'Ouest par la route Zanguéra-Bokpoko.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44602 déposée le 16-02-2016, M. SOULOU Akim, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 82 ca, situé à Sanguéra Sagnrako, préfecture de Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété de VINOSSO AZOUGO et à l'Ouest par la route Zanguéra-Bokpoko.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DES PLATEAUX

Suivant réquisition, n° 00512-RP déposée le 11-01-2016, M. AKOLLY Komi Edoh, profession : technicien supérieur en génie civil, demeurant et domicilié à Adidogomé Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 92 ca, situé à Kpalimé, connu sous le nom de Lom-Nava et borné au Nord par la propriété de M. EGA N'Tsukpœ, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 10 m chacune et à l'Ouest par le lot N° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00513-RP déposée le 13-01-2016, M^e BODY Téné, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Atakpamé, Mandataire de M. PAGNAWIA Yoma Pilassima, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 00 a 11 ca, situé à Atakpamé, préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de Djéréhouyé et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété de la collectivité de la communauté Kabyè et à l'Ouest par la route nationale N° 1.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. PAGNAWIA Yoma Pilassima et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00514-RP déposée le 13-01-2016, M. AHIKPOR Koffi Délalom, profession : inspecteur des impôts, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 03 ca, situé à Atakpamé, préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de Talo-Gbomaho et borné au Nord par le lot n° 589, au Sud par le lot N° 593, à l'Ouest par le lot N° 591 et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00515-RP déposée le 13-01-2016, MM. SEGO Komi Modeste et SEGO Kokou David, profession : tous élèves, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 a 97 ca, situé à Notsé, préfecture de Haho, connu sous le nom de Adimé-Togodo et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud par la propriété de AVEKON Kodjotsé, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00516-RP déposée le 13 - 01-2016, M. SEGO Etsè Franck, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 19 ca, situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Tsihinou et borné au Nord par la propriété de M. KPOTOR Kossi Théophile, au Sud par une rue de 20 m, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la propriété de M. Seth AGBEKO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00517-RP déposée le 21 - 01-2016, M. TSEVI Komi Adah, profession : déclarant en douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 96 ca, situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Afikui et borné au Nord par une rue existante de 16 m, au Sud et à l'Est par deux rues existantes de 14 m chacune et à l'Ouest par la propriété de AMEMATSA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00518-RP déposée le 21 - 01-2016, M^e BODY Téné, profession : notaire, demeurant à Atakpamé, mandataire de la société ATLANTIQUE TELECOM TOGO, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 76 ca, situé à Notsè, préfecture de Haho, connu sous le nom de Kpové Marché et borné au Nord par la propriété de WOTOGNON Komi, au Sud par la route Notsè-Tohoun, à l'Est par une rue de 10 m et à l'Ouest par la propriété de TEHODO André.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la société ATLANTIQUE TELECOM TOGO et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00519-RP déposée le 21 - 01-2016, M^e BODY Téné, profession : notaire, demeurant à Atakpamé, mandataire de la société ATLANTIQUE TELECOM TOGO, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Kpélé Tchavié, préfecture de Kpélé et borné au Nord par la propriété de DROEPENU Kossidzé André, au Sud par une rue en projet de 10 m, à l'Est par la propriété de ABOTSI Amégan et à l'Ouest par une rue en projet de 10 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la société ATLANTIQUE TELECOM TOGO et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00520-RP déposée le 21 - 01-2016, M^e BODY Téné, profession : notaire, demeurant à Atakpamé, mandataire de la société ATLANTIQUE TELECOM TOGO, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 09 ca, situé à Tetetou, préfecture de Haho, connu sous le nom de Mission Kpota et borné au Nord par la route Notsè-Tohoun, au Sud et à l'Est par la propriété de DOMENOU Kégnon et à l'Ouest par la propriété de HOMETOWOU Komi.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la société ATLANTIQUE TELECOM TOGO et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00521-RP déposée le 21 - 01-2016, M^e BODY Téné, profession : notaire, demeurant à Atakpamé, mandataire de la société ATLANTIQUE TELECOM TOGO, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Badou, préfecture de Wawa, connu sous le nom de Mangoassi et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de SOULOU Ekpeli Kokou et à l'Est par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la société ATLANTIQUE TELECOM TOGO et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00522-RP déposée le 21-01-2016, M^e BODY Téné, profession : notaire, demeurant à Atakpamé mandataire de la société ATLANTIQUE TELECOM TOGO, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 40 ca, situé à Agou-Nyogbo, préfecture de d'Agou, connu sous le nom de Assikoé et borné au Nord par la propriété de TUNYO Kossi, au Sud par la route Agou-Notsè, à l'Est par la propriété de AGBEMADJI Kossi Jafet et à l'Ouest par la propriété de KOKE Jhonni.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la société ATLANTIQUE TELECOM TOGO et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00523-RP déposée le 21-01-2016, M^e BODY Téné, profession : notaire, demeurant à Atakpamé, mandataire de la société ATLANTIQUE TELECOM TOGO, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Badou Gbadi-NKunya, préfecture de Wawa, connu sous le nom de Gbadi-Nkunya et borné au Nord par la route Agbokopé-Zogbégan de 20 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KWADJO Atsou Yesuli.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la société ATLANTIQUE TELECOM TOGO et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00524-RP déposée le 21-01-2016, M^e BODY Téné, profession : notaire, demeurant à Atakpamé, mandataire de la société ATLANTIQUE TELECOM TOGO, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 47 ca, situé à Kpalimé Tové, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Ati-Daki et borné au Nord par une rue en projet de 12 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité TSAVO.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la société ATLANTIQUE TELECOM TOGO et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00525-RP déposée le 21-01-2016, M^e BODY Téné, profession : notaire, demeurant à Atakpamé, mandataire de la société ATLANTIQUE TELECOM TOGO, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 84 ca, situé à Danyi Kakpa, préfecture de Danyi, connu sous le nom de Atiobadji et borné au Nord par la propriété de TOGO TELECOM, au Sud, à l'est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité ATIKOU.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la société ATLANTIQUE TELECOM TOGO et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00526-RP déposée le 21-01-2016, M^e BODY Téné, profession : notaire, demeurant à Atakpamé, mandataire de la société ATLANTIQUE TELECOM TOGO, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 14 ca, situé à Ayomé-Edifou, préfecture de l'Amou, connu sous le nom de Edifou et borné au Nord, et à l'Est par la propriété de la collectivité EWOELI, au Sud par les propriétés des collectivités EWOELI et OZOU Kouma et à l'Ouest par une rue en projet de 10 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la société ATLANTIQUE TELECOM TOGO et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00527-RP déposée le 21-01-2016, M^e BODY Téné, profession : notaire, demeurant à Atakpamé, mandataire de la société ATLANTIQUE TELECOM TOGO, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 90 ca, situé à Elavagnon, préfecture de l'Est-Mono, connu sous le nom de Aloko et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de AKAKPO Ayéna, au Sud par la route Aloko-Badinkole de 40 m et à l'Est par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la société ATLANTIQUE TELECOM TOGO et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00528-RP déposée le 21-01-2016, M^e BODY Téné, profession : notaire, demeurant à Atakpamé, mandataire de la société ATLANTIQUE TELECOM TOGO, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 23 ca, situé à Danyi, préfecture de Danyi, connu sous le nom de Danyi Wétrofé et borné au Nord par la propriété de WETRO Akuyo, au Sud par une place publique, à l'est par une rue en projet de 20 m et à l'Ouest par la propriété de DAVON Mensah.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la société ATLANTIQUE TELECOM TOGO et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00529-RP déposée le 21-01-2016, M^e BODY Téné, profession : notaire, demeurant à Atakpamé, mandataire de la société ATLANTIQUE TELECOM TOGO, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Danyi, préfecture de Danyi, connu sous le nom de Ahlon Sassanou Okplati et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la propriété de EDZE et à l'Est par la propriété de AGNEGUE.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la société ATLANTIQUE TELECOM TOGO et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00530-RP déposée le 21-01-2016, M^e BODY Téné, profession : notaire, demeurant à Atakpamé, mandataire de la société ATLANTIQUE TELECOM TOGO, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 50 ca, situé à Assahoun-Fiagbé, préfecture d'Agou, et borné au Nord par la propriété de TSIKOU Simon, au Sud, à l'Ouest par la propriété de AGBEGNA Vincent et à l'Est par la route Agou-Gare-Zukpé.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la société ATLANTIQUE TELECOM TOGO et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00531-RP déposée le 21-01-2016, M^e BODY Téné, profession : notaire, demeurant à Atakpamé, mandataire de la société ATLANTIQUE TELECOM TOGO, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Agou, préfecture d'Agou, connu sous le nom de Lakui et borné au Nord par la propriété de la Mission Baptiste, au Sud par la propriété de BADA Kokou, à l'Est par la collectivité AVO et à l'Ouest par la route Amouzoukopé-Wodomé.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la société ATLANTIQUE TELECOM TOGO et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00532-RP déposée le 1^{er} -02-2016, M. AWESSO Palakiyèmi, profession : militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain scindé en deux (02) parcelles A et B ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 218 ha 15 a 46 ca, situé à Notsè-Amakpapé, préfecture de Haho, connu sous le nom de Matchapé Wuvékpé et borné pour la parcelle A : au Nord et à l'Est par la collectivité AWOGA ALOKPA, au Sud par la route Amakpapé-Matchakpé de 20 m et à l'Ouest par la collectivité AMEGAYIBO et la propriété de AWESSO. Pour la parcelle B : Au Nord par la collectivité AWOGA ALOKPA, au Sud par les collectivités ADZAKLO et DJAGADOU, à l'Est par le ruisseau Wouve et à l'Ouest par la collectivité AWOGA ALOKPA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00533-RP déposée le 1^{er} -02-2016, M. NYUIADZI MENSROH Yawovi, profession : comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 26 a 35 ca, situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Zouto et borné au Nord et au Sud par des rues de 14 m chacune, à l'Est par la propriété de AMEYI et à l'Ouest par la propriété de AGAH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00534-RP déposée le 03-02-2016, M. GO-MARO Kutolga, profession : Retraité, demeurant et domicilié à Lomé, mandataire de M. GO-MARO Guy Kadjemna, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 25 a 00 ca, situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Kouma-Konda Campement et borné au Nord par la propriété de GADAGBUI Kossi, au Sud par la propriété de ADIKA Yao, à l'Est par une rue de 12 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. GO-MARO Kadjemna Guy et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00535-RP déposée le 03-02-2016, M. GO-MARO Kutolga, profession : Retraité, demeurant et domicilié à Lomé, mandataire de Mme AFOKPA Edem Abla Hélène, épouse GO-MARO, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 31 a 49 ca, situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Wlétoé et borné au Nord par les propriétés de ABOTSI et GUSMAN Dzabirou, au Sud par la route Kpalimé-Agou-Nyogbo, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme AFOKPA Edem Abla Hélène, épouse GO-MARO et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00536-RP déposée le 03-02-2016, M. GO-MARO Kutolga, profession : Retraité, demeurant à Lomé, mandataire de M. GO-MARO Kadjemna, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 46 a 42 ca, situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Wlétoé et borné au Nord par la propriété de GUSMAN et une rue de 14 m, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par des rues de 14 m chacune et à l'Ouest par la propriété de GUSMAN.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. GO-MARO Guy Kadjemna et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00537-RP déposée le 03-02-2016, M. GO-MARO Kutolga, profession : Retraité, demeurant et domicilié à Lomé, Mandataire de M. GO-MARO Guy Kadjemna, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 37 a 10 ca, situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Wlétoé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune et au Sud par la route Kpalimé-Agou Nyogbo de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. GO-MARO Guy Kadjemna et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION CENTRALE

Suivant réquisition, n° 00351 RC déposée le 18-01-2016, M. SAMA Aboubakari, profession : linguiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 65 ca, situé à Sokodé, préfecture de Tchaoudjo, connu sous le nom de Komah Assomption et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de OURO-TAGBA Ayeva, au Sud par un passage de 8 m et à l'Est par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00352 RC déposée le 1^{er} - 02 - 2016, Mme AKOBI O. Akossiwa, demeurant et domicilié à Sokodé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 ha 38 a 61 ca, situé à Sotouboua, connu sous le nom de Babadé-Tomegbé et borné au Nord par la propriété de TAGBA Dogo, au Sud par la propriété de SOUDINATOU, à l'Est par la propriété de BOUKOULI et à l'Ouest par la propriété de JOASIN.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Monsieur KPITI Aklessô et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00353 RC déposée le 02 - 02 - 2016, M. AWESSO Palakiyème, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 510 ha 00 a 33 ca, situé à Blitta, connu sous le nom de Mpoti et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de YOMBO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00354 RC déposée le 02 - 02 - 2016, M. AWESSO Palakiyème, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 243 ha 52 a 76 ca, situé à Sokodé Douboudè, connu sous le nom de Kpakparakpadè et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de TCHAKOURA Madouzou, au Sud par la propriété de TCHAKOURA Madouzou et la rivière Aou et à l'Est par la rivière Atchatcharaba.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00355 RC déposée le 04 - 02 - 2016, M. BANGNA Wouro-Akpo représenté par KPEREGUENI Aboubakar, profession : assistant Sénior Program PAM, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 ha, 08a 16 ca 66, situé à Sokodé, connu sous le nom de Lama-Tessi et borné au Nord par la route de Lama -Tessi Damala, au Sud par la propriété de BOURAIMA ; à l'Est par le ruisseau Tchodi et à l'Ouest par la route Lama-Tessi Sakalaoudé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DE LA KARA

Suivant réquisition, n° 00839/RK déposée le 05 - 05 - 2015, M. AWISSI Diwina-Esso, profession : géographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 19 ca, situé à Kétao, connu sous le nom du C.E.G et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la propriété de TCHASSIBAYA et à l'Est par la route Nationale N°1 Kétao-Pagouda de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Monsieur WATOUSSIM Palakiyém et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00840/RK déposée le 05 - 05 - 2015, M. AWISSI Diwina-Esso, profession : géographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 02 ca, situé à Kétao, connu sous le nom du C.E.G et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété de TCHASSIBAYA et à l'Ouest par la propriété de ADJAGBA.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Monsieur WATOUSSIM Palakiyém et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00841/RK déposée le 05 - 05 - 2015, M. AWISSI Diwina-Esso, profession : géographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 40 ca, situé à Kétao, connu sous le nom de Tchologou et borné au Nord par une rue non dénommée de 24 m, au Sud par les propriétés YOROU et LEBIKAZA ; à l'Est par la propriété de LEBIKAZA et à l'Ouest par la propriété de TONOUKOU.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Monsieur WATOUSSIM Palakiyém et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00842/RK déposée le 05 - 05 - 2015, M.AWISSI Diwina-Esso, profession : géographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 54ca, situé à Kétao, connu sous le nom de C.E.G. et borné au Nord par la propriété de TCHILA, au Sud par la propriété de TCHASSIBAYA, à l'Est par la route nationale N°1 Kétao-Pagouda de 30 m et à l'Ouest par la propriété de ADJAGBA.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Monsieur WATOUSSIM Palakiyém et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00853 RK déposée le 18 - 05 - 2015, M.ADJA Morou, profession : notaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 37 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tchintchinda et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de LALABIA, et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. ETAO Hodo-balo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00854/RK déposée le 14 - 04 - 2015, M. AGNON Nassou, profession : pasteur, demeurant et domicilié à Guérin-Kouka, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Lama Kpentchouda et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de IDJOWOU, et à l'Est par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00855/RK déposée le 18 - 05 - 2015, M. ADJA Morou, profession : notaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 67 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Lassa Lindou, et borné au Nord par la propriété de KABISSA ; au Sud, à l'Est par la propriété de IYE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. SANSAN Komi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00856/RK déposée le 18 - 05 - 2015, M. ADJA Morou, profession : notaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 03 ca, situé à Kara connu sous le nom de Tomdè Site I et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m ; au Sud par le lot N° 170 ; à l'Est par le lot N° 167 et 169 et à l'Ouest par la route Kara-Lama de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. ATCHOLI Aklesso et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00857/RK déposée le 19 - 05 - 2015, M. TCHALIM Badassam, profession : employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 07 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè Site 1 B et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m ; au Sud par le lot N° 1298 ; à l'Est par le lot N° 1299 et à l'Ouest par le lot N° 1295.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00864/RK déposée le 20 - 05 - 2015, M. OURADEI Tchagodomou, profession : retraité, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Kara, connu sous le nom de N'Gbooudé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de BADATCHO et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00865/RK déposée le 21 - 05 - 2015, Me ADJA Morou, profession : notaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 22 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Fèing et borné au Nord par les propriétés de PALAMWE et TCHAO, au Sud par la propriété de LENDJAKI ; à l'Est par la propriété de TCHAO ; et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme SANDANI Minamba épouse DANWABA et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00866/RK déposée le 22 - 05 - 2015, M. KOLA Kimilo, profession : enseignant à la retraite, demeurant et domicilié à Amlamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 42 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè Site 1 B et borné au Nord par les lots N° 1472 et 1473 a ; au Sud par les lots N° 1479 b et 1481 ; à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00867/RK déposée le 22 - 05 - 2015, Me ADJA Morou, profession : notaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 95ca, situé à Kara, connu sous le nom de campement et borné au Nord par les propriétés de JEAN et KOUDADJE, au Sud par les propriétés de JEAN et LITOR, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par la propriété de LOGOSSOU.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme KPEKPASSE Somahalo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00868/RK déposée le 26 - 05 - 2015, M. ADJA Morou, profession : notaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 05 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par le lot N° 140, au Sud par le lot N° 136, à l'Est par le lot N° 139, et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme KPEKPASSE Somahalo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00870/RK déposée le 1^{er} - 06 - 2015, M. AMIDOU Yakoubou, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Kara majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 96 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè Site 1 B et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les lots N° 1649, 1546 et 1550, au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00874/RK déposée le 04-06-2015, M. ADEWI Tchasso, profession : entrepreneur, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale 17 a 56 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Kakou, et borné au Nord par les collectivités KAFFOU et BEWILA ; au Sud par une rue non dénommée de 14 m ; à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00876/RK déposée le 09-06-2015, M. le révérend Père KOCHU PARAMBIL Francis Paul, profession : missionnaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 13 ca, situé à Tchitchao, connu sous le nom de Kigbélang Kagnilissiyo et borné au Nord par une rigole, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par la propriété de la SDV et à l'Ouest par une rigole.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société du Verbe Divin (SDV) et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00882/RK déposée le 03-07-2015, Mme ASSIH Mamessilé K. A., profession : pharmacienne, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 a 08 ca, situé à Kara Kolidé, connu sous le nom de Wiamdè et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m ; au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de SANDA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00886/RK déposée le 15-07-2015, M. KPENGUIE Palakipawi, profession : sociologue, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 22 ca, situé à Lassa dans la commune de Kara, connu sous le nom de Lindou et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 m et 14 m chacune ; au Sud par la propriété de AKPEZI et à l'Ouest par la propriété de POTOPAWI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00887/RK déposée le 20-07-2015, Me GNOM Wiyao, profession : notaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 a 39 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Yadé Pandiwa et borné au Nord par les propriétés de TALAKI, PADABO et KAO ; au Sud par une rue non dénommée de 14 m ; à l'Est par une rue non dénommée de 16 m et à l'Ouest par les propriétés de EGBARE et EZAO.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AWIKODO Tomdjao et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00888/RK déposée le 28-07-2015, M. ZAKARI Mouminou, profession : adjudant des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29 a 93 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Awandjélo et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 14 m ; à l'Est par une rue non dénommée de 16 m et à l'Ouest par la propriété de TASSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00889/RK déposée le 28 - 07 - 2015, Me ADJA Morou, profession : notaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 19 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Cofac et borné au Nord par la propriété de TAGBA ; au Sud par la propriété de WALLA ; à l'Est par la propriété de BODJONA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme MIZAA Iya Bolom et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00890/RK déposée le 28 - 07 - 2015, Me ADJA Morou, profession : notaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 29 a 71 ca, situé à Awandjélou, connu sous le nom de Awandjélou et borné au Nord par la propriété de AGBANDA ; au Sud par la route Atchangbadé-Awandjélo ; à l'Est par les propriétés de KOLOU et BAMAZI et à l'Ouest par la propriété de TCHAMIE.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. MALOU Akawifou et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00895/RK déposée le 31 - 07 - 2015, Mme BALOKI M'ma, profession : retraitée, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 80 a 00 ca, situé à Lassa, connu sous le nom de Ahodo et borné au Nord par la rue de la montagne de 30 m ; au Sud par un ruisseau ; à l'Est par les propriétés de AMANA Tik et ANEDA K. et à l'Ouest par la propriété de PARAM Matcha.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00902/RK déposée le 31 - 08 - 2015, M. DAROU-SALIM Zakari, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 a 95 ca, situé à Bafilo, connu sous le nom de Bafilo et borné au Nord par la propriété de TCHAZODI Boukari, au Sud et à l'Est par des rues en projet de 20 m chacune et à l'Ouest par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00903/RK déposée le 1^{er} - 09 - 2015, M. AGODI Palakina P, profession : chirurgien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 38 ca, situé à Kara Abouda, connu sous le nom de Abouda et borné au Nord, et à l'Est par des rues de 14 m chacune ; au Sud et à l'Ouest par la propriété de KOULOUM.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00904/RK déposée le 07 - 09 - 2015, Mme TCHAMDJA Naka Médédé, épouse feu TCHAMDJA Poboizou, profession : directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 14 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord et au Sud par des rues de 14 m chacune ; à l'Est par les lots N° 1399 B et 1402 B et à l'Ouest par les lots N° 1390 et 1397.

Elle déclare que ledit immeuble appartient au Feu TCHAMDJA Poboizou et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00909/RK déposée le 15-09-2015, Mme DOLOU Adjoa, profession : retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 80 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par le lot N° 02 ; au Sud par le lot N° 05, à l'Est par la rue de 14 m et à l'Ouest par le lot N° 03.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à KELELENG Kpatcha et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00910/RK déposée le 15-09-2015, M. TAGBA Akpéli, profession : entrepreneur, demeurant et domicilié à Kara Tomdè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 19 a 93 ca, préfecture de la Kozah Kara, quartier Méida et borné au Nord par la collectivité AWADE ; au Sud par les collectivités PAKOU et PATAKI à l'Est par la propriété de WALLA et la collectivité AWADE et à l'Ouest par la collectivité ADAKE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00911/RK déposée le 23-09-2015, M° ADJA Morou, profession : notaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 20 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par la route Kara-Kétao de 30 m, au Sud par la propriété de TCHANEYOU, à l'Est par la propriété de AMOUZOU, à l'Ouest par la propriété de MENSAH.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AMAH Akliisso et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00912/RK déposée le 23-09-2015, M° ADJA Morou, profession : notaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 54 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par les propriétés de BADAWASSOU et AMOUZOU, au Sud par la propriété de EGBARE, à l'Est par la propriété de NIMON et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AMAH Akliisso et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00914/RK déposée le 29-09-2015, M. TAGBA Mawilani, profession : comptable, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tamandè et borné au Nord, à l'Est, et à l'Ouest par la propriété de AKEI et au Sud par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00918/RK déposée le 20-10-2015, M. AMAYI Yaou, profession : topographe-dessinateur, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 89 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Lama Wiyamdè et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud par le lot n° 166, à l'Est par le lot n° 168 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00919/RK déposée le 23-10-2015, Mme NAPO-KOURA Adja épouse GNOFAM, profession : agent de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 47 ca, situé à Bassar, connu sous le nom de Biakpabé-Haut et borné au Nord par le lot n° 50, au Sud par le lot n° 54, à l'Est par le lot n° 53 et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00921/RK déposée le 20-09-2015, M^e ADJA Morou, profession : notaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 58 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par le lot n° 1225, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot n° 1228 et à l'Ouest par le lot n° 1224 A.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. BIGNANG Brézam Gilbert et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00922/RK déposée le 30-10-2015, M. AGBAM Tanang Bessewabolom, profession : contremaître mécanicien, demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 95 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Kolémessida et borné au Nord par la collectivité GNAKOU, au Sud par la collectivité TCHIAM, à l'Est par la propriété de TCHADIE et l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00929/RK déposée le 17-11-2015, Mme KODOYODI Kossiwa épouse EGBARE, profession : sage-femme d'Etat, demeurant et domiciliée à Elavagnon, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tchannadè et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KONDO Mossi et au Sud par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00979/RK déposée le 05-01-2016, M. AMOUZOU Eyabanè, profession : inspecteur du cadastre, demeurant et domicilié à Lomé Agoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 93 ca, situé à Kara Tomdè, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par la propriété de TOUBI, au Sud par une rue de 12 m, à l'Est par la propriété de BADJA et à l'Ouest par la propriété de BODJONA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00980/RK déposée le 05-01-2016, M. AMOUZOU Eyabanè, profession : inspecteur du cadastre, demeurant et domicilié à Lomé Agoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 96 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Abouda et borné au Nord par la propriété de KPANZOU, au Sud par la propriété de LENDJAKI, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par la propriété de KPEKPASSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00981/RK déposée le 05-01-2016, M. KPAZOU Tchilabalo Abozou, profession : Enseignant chercheur, demeurant et domicilié à Kara Abouda, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 90 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Abouda et borné au Nord, à l'Ouest par la propriété de LENDJAKI, au Sud par la propriété de AMOUZOU et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DES SAVANES

Suivant réquisition, n° 00465/RS déposée le 20-01-2016, M. KOUTOU Moussa s/c M° ADJA Morou, profession : notaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 23 ca, situé à Cinkassé, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par la ligne de la moyenne tension, au Sud par la propriété de SALAM, à l'Est par un passage de 6 mètres et à l'Ouest par la propriété de MOHAMED.

Il déclare que ledit immeuble appartient à KOUTOU Moussa et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00466/RS déposée le 20-01-2016, M. SOUMANI Lendi, profession : directeur de société, demeurant à Lomé Casablanca et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 44 a 04 ca, situé à Korbongou/Dapaong, connu sous le nom de Korbongou et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ODANOU Yempapou et au Sud par la route de Korbongou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00467/RS déposée le 22-01-2016, M. ALFA KASSADE Traoré s/c M° DOUTI Kambilso, profession : notaire, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 69 ca, situé à Worgou/Dapaong, connu sous le nom de Worgou et borné au Nord par la propriété de ESSO, au Sud par une rue de 20 m, à l'Est par la propriété de PAGWONE et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00468/RS déposée le 20-01-2016, M. OUDANOU Koffi, profession : cultivateur, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 28 a 12 ca, situé à Kpargou/Dapaong, connu sous le nom de Kpargou et borné au Nord par la propriété de BLANDEYE Abalo, au Sud par la propriété de KANTCHIL Laré, à l'Est par la nationale n° 1 et à l'Ouest par la propriété de BOMBOMA Wadame.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00469/RS déposée le 26-01-2016, M. NAGNANGO Alidou, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 03 ca, situé à Cinkassé, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par une rue de 30 m, au Sud par la propriété de KASSIME, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la propriété de DJISNABA Dogo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00470/RS déposée le 26-01-2016, M. LOUMTOU Badibalaki s/c M° DOUTI Kambilso, profession : notaire, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 04 a 41 ca, situé à Gando-Djébouri, connu sous le nom de Gando et borné au Nord par la propriété de BASSALE, au Sud par une rue en projet de 12 m, à l'Est par la route Gando-Bénin et à l'Ouest par une rue en projet de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00471/RS déposée le 28-01-2016, M. AMADOU Issa, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 26 a 11 ca, situé à Dapaong Kpèrgou, connu sous le nom de Dapaong Kpèrgou et borné au Nord par une rue en projet de 14 m, au Sud par une rue en projet de 16 m, à l'Est par la propriété de GANI Dankoule et à l'Ouest par une rue en projet de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00472/RS déposée le 08-02-2016, M. OSSAI Uchenna Péter, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 55 ca, situé à Pisosgou/Cinkassé, connu sous le nom de Pisosgou et borné au Nord par la propriété de GOUNBRI Sayoba, au Sud par la propriété de PONE, à l'Est par un passage de 10 m et à l'Ouest par la propriété de SEGDA Abdou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00473/RS déposée le 08-02-2016, M. OMOROU Mama, profession : ingénieur génie civil, demeurant à Lomé et domicilié à Lomégan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 80 a 24 ca, situé à Korbongou/Dapaong, connu sous le nom de Korbongou et borné au Nord par la route Dapaong-Pagnon de 50 m, au Sud par un espace Vert de 40 m, à l'Est par la propriété de KANGNAPORE Niamediegou et à l'Ouest également par KANGNAPORE Niamediegou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00474/RS déposée le 08-02-2016, M. OMOROU Mama, profession : ingénieur génie civil, demeurant à Lomé et domicilié à Lomégan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 ha 69 a 62 ca, situé à Napiembougou/Dapaong, connu sous le nom de Napiembougou et borné au Nord par une rue en projet de 20 m, au Sud et à l'Est par des rues en projet de 16 m, et à l'Ouest par une autre de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00475/RS déposée le 17-02-2016, M. WAKA Zakari, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 83 ca, situé à Natébagou/Dapaong, connu sous le nom de Natébagou et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de LAMBONI Lorimpo et à l'Ouest par une rue en projet de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.